

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général du Certificat de spécialisation niveau 3 et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury CASSAI-SOC de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Aide à domicile est constitué comme suit pour la session 2025 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme Marie FONTAN

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme MARINE DAUNAS
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST
PIERRE DU MONT
GESTION ET INFORMATIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Sébastien LHOMME

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme LAURINE HIROUX

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

Mme Anaïs LARRIEU

- PROFESSIONNEL LANDES MONT DE MARSAN
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

Membre de l'enseignement

Mme CHLOE CHARDON-ANDREOLI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Francis Jammes - Lycée des métiers
de l'industrie connectée, durable et des services ORTHEZ
CEDEX
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Mme NATHALIE DANIEL
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Jacques de Romas - Lycée des métiers
de l'hôtellerie restauration et des services à la personne
NERAC

Mme ELAURINE DARNAULT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST
PIERRE DU MONT
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours



Olivier HARMEL

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général du Certificat de spécialisation niveau 3 et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury LOMET de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Coiffure coupe couleur est constitué comme suit pour la session 2025 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme AMELIE TROLIARD

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
COIFFURE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme SYLVIE ARRANZ
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Antoine Lomet AGEN
COIFFURE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. JEROME VILLENEUVE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COIFFURE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Stéphanie BATTISTON

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
ESTHETIQUE COSMETIQUE

Mme Amélie LOPEZ

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
COIFFURE

Membre de l'enseignement

Mme CATHERINE BLANC

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine Institut des
Métiers de l'Artisanat de Bordeaux BORDEAUX
COIFFURE

Mme FLORENCE LAMOTHE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée d'enseignement professionnel Jean Cassaigne ST
PIERRE DU MONT

M. CHRISTOPHE SARRAMIA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel La Morlette : Lycée des métiers des
soins et des services à la personne CENON CEDEX
COIFFURE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours



Olivier HARMEL

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général du Certificat de spécialisation niveau 3 et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury MENUTS de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Joaillerie est constitué comme suit pour la session 2025 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. PATRICK LACERAS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
TAPISSERIE GARNITURE DECOR

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. DIDIER DESCHAMPS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Toulouse-Lautrec - Lycée des métiers
d'art BORDEAUX
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme CORINNE BALLOUARD
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ARTS DE LA PHOTOGRAPHIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Lydie FALGUEYRAC

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
COMPOSITION EN FORME IMPRIMANTE

Mme Sarah FERTE

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
ARTS DU FEU (VERRE, CERAMIQUE)

Membre de l'enseignement

M. PHILIPPE BACHMAIR

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis du
bâtiment et des travaux publics de la Dordogne
PERIGUEUX
FERRONNERIE D'ART

Mme BRIGITTE CASTANET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel des Menuts BORDEAUX
LÉTTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme LAURE SAUVINEAU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Toulouse-Lautrec - Lycée des métiers
d'art BORDEAUX
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours



Olivier HARMEL

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général du Certificat de spécialisation niveau 3 et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury ROMAS-CUI de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Cuisinier en desserts de restaurant est constitué comme suit pour la session 2025 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. YOANN AJAS

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme NATHALIE HERROUIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Condorcet - Lycée des métiers de
l'hôtellerie, du tourisme et des services ARCACHON
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. SEBASTIEN VERGNE

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Membre de l'enseignement

M. FRANCK CLEMENCEAU
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours


Olivier HARMEL

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général du Certificat de spécialisation niveau 3 et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury ROMAS-HOT de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Employé barman est constitué comme suit pour la session 2025 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

Mme ARLETTE BERRY

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. STEPHANE BRUNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Jacques de Romas - Lycée des métiers
de l'hôtellerie restauration et des services à la personne
NERAC
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. JOEL DUFFAU

- PROFESSIONNEL LOT GARONNE AGEN
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Membre de l'enseignement


Mme ESTELLE RIGAL-RIBOULEAU
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours


Olivier HARMEL

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général du Certificat de spécialisation niveau 3 et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury STMICHEL-F de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialités Boulangerie spécialisée, Pâtisserie de boutique, Techniques du tour en boulangerie et en pâtisserie est constitué comme suit pour la session 2025 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. YANN ADINGRA

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. ROMAIN YVON
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hôtellerie Tourisme TALENCE CEDEX
PATISSERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. JOSE RODRIGUES

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Martin AURIACOMBE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Mme LEA LOPES

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PATISSERIE

Membre de l'enseignement

M. MARC CHAROLLAIS
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hôtellerie Tourisme BIARRITZ

M. FLORIAN FENELON

Organisme de formation-Centre de formation d'apprentis
compagnons du devoir de Bordeaux BORDEAUX
BOULANGERIE

Mme MARINA REY
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
LETTRES ANGLAIS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours



Olivier HARMEL

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général du Certificat de spécialisation niveau 3 et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury STMICHEL-V de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Employé traiteur est constitué comme suit pour la session 2025 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. FRANCOIS-XAVIER MARQUES

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. MICKAEL LECOT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Haute Vue - Lycée des métiers du goût
et des soins et des services à la personne MORLAAS
CHARCUTERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. PHILIPPE DROBOIS

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
POISSONNERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. ALEX MALLET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

M. GWENAEL VOLUZAN

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
BOUCHERIE

Membre de l'enseignement

Mme CAROLINE GEFFRIN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Michel BLANQUEFORT
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. ARNAUD POUCHET

Site de formation d'apprentis de la chambre des métiers et
de l'artisanat de région Nouvelle Aquitaine Institut des
Métiers de l'Artisanat de Bordeaux BORDEAUX
BOUCHERIE

M. GAEL RAYNAUD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Haute Vue - Lycée des métiers du goût
et des soins et des services à la personne MORLAAS
BOUCHERIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours



Olivier HARMEL

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-139 à D337-160, portant règlement général du Certificat de spécialisation niveau 3 et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury VINCI de l'EXAMEN MENTION COMPLEMENTAIRE NIVEAU 3, Spécialité Zingueur est constitué comme suit pour la session 2025 :

PRESIDENT PROFESSIONNEL EMPLOYEUR

M. Jean-Marc COCCIANTELLI

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
PEINTURE-REVETEMENT

Vice-présidente

Mme CASSANDRA LECOMTE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Henri Brulle LIBOURNE CEDEX
PEINTURE-REVETEMENT

VICE-PRESIDENT MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

M. NICOLAS LHUISSIER
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé Sainte Famille - Saintonge -
Lycée des métiers de l'industrie et du bâtiment BORDEAUX
CEDEX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE


Mme EMILIE JONARD
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BORDEAUX, le 25 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours


Olivier HARMEL